



Procès-verbal
Conseil municipal
4 octobre 2023
à 18 H 00

Nombre de membres en exercice : 26

Nombre de membres présents :

21 pour les délibérations n° 75, 76, 77, 78 et 80

20 pour la délibération n° 79 (Mme CHARRANNAT étant intéressée au sujet sort de la salle)

Quorum : 14

Nombre de votants :

24 pour les délibérations n° 75, 76, 77, 78 et 80

22 pour la délibération n° 79 (Mme CHARRANNAT étant intéressée au sujet sort de la salle, ce qui annule son pouvoir)

Date de convocation : 29/09/2023

Lieu de séance : Salle Henry DUNANT

Président de séance : M. BOLVIN Jean-Michel, Maire

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, M. BRUNO Thierry, Mme CAILLETEAU Muriel, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. DEMESSEMAKERS Olivier, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme GODREAU Sandrine, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine.

Absents excusés :

M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice

M. PAUL-HAZARD Michel

M. VIGIER Pascal

Mme VRILLAUD Bernadette a donné pouvoir à Mme HERAUD Murielle

Mme WILLAUME Francine a donné pouvoir à Mme CHARRANNAT Corinne

Secrétaire de séance : Mme GODREAU Sandrine



Ordre du jour

Administration Générale

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 septembre 2023
2. Campagne de stérilisation de chats – nomination d'un élu référent
3. Destruction de nids de frelons

Assainissement

4. Tarif de l'assainissement

Vi associative

5. Période de facturation du chauffage dans le cadre de la location des salles

Urbanisme

6. Proposition d'acquisition d'une parcelle boisée en bord de Tude
7. Vente commune / Charrannat-Mercadé : Complément de la délibération D2021_7_3

Questions diverses

Début de la séance à 18 h 00

- ❖ M. le Maire énonce les pouvoirs.
- ❖ Mme GODREAU Sandrine est désignée secrétaire de séance.

Administration Générale

Approbation du procès-verbal de la séance du 6 septembre 2023

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide ce compte-rendu.

Décision du conseil municipal		
Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0

Gestion des chats errants – Nomination d'un élu référent

Monsieur le Maire au conseil municipal que la commune est de plus en plus sollicitée par les concitoyens en raison de la recrudescence des chats, que ces mêmes personnes, parfois, les nourrissent, ce qui favorise leur présence ainsi que leur reproduction sur place.

Une campagne de stérilisation des chats pourrait donc être entreprise mais il précise que la stérilisation n'entraînera pas leur éradication et n'empêchera pas les problèmes sanitaires signalés par le Directeur de l'APEC, dont la lettre a été transmise à l'ARS. Seule, une surveillance accrue des éducateurs pourra empêcher ces problèmes sanitaires puisque la campagne de stérilisation ne peut qu'empêcher la prolifération.

Monsieur le Maire expose que cette campagne de stérilisation nécessite tout un processus, long et parfois compliqué, avec une campagne de communication préalable et importante. Il demande au conseil municipal si une campagne générale doit être engagée ou si elle doit être faite secteur par secteur (Aignes, St Amant, Montmoreau, ...).

M. Bernard HERBRETEAU suggère que l'orientation soit faite vers les secteurs où il y a le plus de chats.

Mme Murielle HERAUD précise que sur Aignes il n'y a aucun souci de cet ordre. Ses propos sont confirmés par M. Thierry LABBÉ, qui, en revanche, signale cette problématique sur St Cybard.

M. Jean-Jacques PUYDOYEUX cible, quant à lui, la place du Roch à St Amant et Mme Béatrice PIVETEAU les Jauffrenies.

Mme Corinne CHARRANNAT précise, qu'étant donné que cela va être quelque chose de long à mettre en place, une campagne d'information et d'identification va devoir être mise en place. Elle propose de commencer par informer sur la réflexion engagée sur la stérilisation des chats et de donner un laps de temps aux administrés pour bien cibler les secteurs sur lesquels il est nécessaire d'intervenir.

Eu égard à la pertinence de cette proposition, Monsieur le Maire demande à M. Roland ELUERD d'intégrer cette problématique dans les supports de communication dont il a la charge (Panneau Pocket, Montmoreau Infos de Janvier) ainsi que par Facebook que Mme Cathy SEGUIN tient à jour.

Mme Ita CHASTEL propose que la communication doit commencer par informer sur la responsabilité des propriétaires en mettant en avant l'identification et le soin à apporter, par chacun, à son ou ses animaux et ensuite d'évoquer la campagne de stérilisation qui va être mise en place sur les chats errants.

M. Roland ELUERD précise qu'une demi-page peut être consacrée à ce sujet, à condition que le texte lui soit remis pour le 15 novembre. Monsieur le Maire ajoute que cette information doit rappeler les obligations des propriétaires d'animaux en matière d'identification afin que la commune ne subisse pas les désagréments de capture de chats, non identifiés, qui ne sont pas véritablement des chats errants.

Monsieur le Maire demande quel élu serait disposé à prendre la charge de ce dossier, même si tout le conseil municipal sera responsable du programme de stérilisation.

Mme Ita CHASTEL propose que ce soit un élu qui connaisse déjà la problématique pour avoir déjà travaillé sur une telle action.

Mme Béatrice PIVETEAU confirme qu'une telle action a déjà été menée à St Amant avec 30 millions d'amis, qu'elle a fait passer les informations à ce sujet et que l'important est de savoir si on veut suivre la même procédure. Elle ajoute que si c'est ce le cas, une convention doit être signée par la mairie avec cet organisme, qui impose une démarche à engager sur le plan administratif par la mairie, à savoir une demande de convention avec envoi du questionnaire à la fondation avec estimation du nombre de chats à pucer et à stériliser. La signature de la convention intervient ensuite avant le lancement de la campagne de stérilisation. Elle rappelle qu'elle a envoyé les informations à ce sujet en avril. Elle précise que les premières démarches sont purement administratives et que le rôle des élus est d'identifier le nombre de chats concernés et qu'avec le nombre recensé, un devis devra être demandé aux vétérinaires.

Monsieur le Maire propose qu'un contact soit pris avec la Fondation 30 millions d'amis.

M. Jérôme DESBROSSE précise que le recensement au Maine Brun est d'environ 20 à 30 chats et que le problème est sanitaire. M. Jean-Jacques PUYDOYEUX précise qu'à l'APEC, outre le problème des chats errants, ce sont aux encadrants de gérer la surveillance et que la municipalité n'a ni les moyens ni les outils pour gérer ce problème sanitaire.

Monsieur le Maire propose de prendre contact avec 30 millions d'amis afin qu'un intervenant vienne exposer les actions possibles.

Mme Murielle HERAUD s'interroge sur l'obligation des propriétaires de stériliser leurs chats, qui si elle n'existe pas, ne permettra jamais de régler le problème.

Mme Ita CHASTEL confirme alors l'intérêt de la communication préalable.

Mme Béatrice PIVETEAU, ne souhaitant pas prendre ce dossier en charge, Mme Corinne CHARRANNAT se propose d'être référente, en se chargeant de démarrer par de la communication qui pourrait rappeler les règles, en informant sur le taux de reproduction des chats, en sensibilisant les administrés, en identifiant les zones, etc pour aboutir, au final, à une campagne de stérilisation, une fois toute cette communication réalisée.

Mme Béatrice PIVETEAU rappelle qu'il ne faut surtout pas engager la procédure avant d'avoir signé la convention avec la Fondation.

Mme Corinne CHARRANNAT valide ces propos en confirmant que toute la communication nécessaire doit être faite en amont avant de signer sereinement la convention avec 30 millions d'amis.

Monsieur le Maire expose que tout le déroulé des opérations est exposé dans le document remis par Mme Béatrice PIVETEAU et qu'il convient de s'y tenir.

Mme Corinne CHARRANNAT pourrait donc être « élue référente » appuyée par un groupe de travail.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve que Mme Corinne CHARRANNAT soit référente de ce dossier.

Décision du conseil municipal		
Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0

Destruction des nids de frelons

Monsieur le Maire rappelle que la commune avait délibéré le 21 juillet 2021 concernant les modalités de prise en charge de la destruction de nids de frelons à hauteur de 50 € et avait souscrit à l'option « lutte contre les nuisibles » de l'association FREDON.

Or, il s'avère que tout le monde ne fait pas appel à Fredon et que certains administrés ont pris l'attache d'autres entreprises pour la destruction de ces nids de frelons, à des tarifs différents de ceux qui avaient été prévus avec Fredon. Il ajoute que parfois ce sont plusieurs nids qui sont concernés pour la même personne.

Il convient donc de préciser les modalités de prise en charge.

M. Jean-Jacques PUYDOYEUX rappelle que le conseil municipal avait délibéré sur les modalités suivantes :

1. Intervention de Fredon
2. Un employé communal serait chargé d'aller vérifier qu'il s'agit bien de frelons asiatiques, puisqu'il n'était pas question de détruire les frelons européens.
3. La prise en charge communale serait de 50 €.

Or, une prise en charge a déjà été réalisée pour un administré qui avait fait intervenir une autre entreprise que FREDON.

M. Jean-Jacques PUYDOYEUX rappelle qu'il faut également que ce nid soit sur la commune de Montmoreau.

Mme Myriam HUGUET confirme qu'il faut bien aller voir sur place pour identifier, non seulement le lieu mais également l'espèce à détruire. Elle précise qu'à l'époque où elle était référente, à Aignes, le Département qui participait à cette destruction avait donné une priorité pour les nids se trouvant sur la voie publique.

M. Jean-Jacques PUYDOYEUX rappelle que la décision communale qui avait été prise n'excluait pas les destructions dans les propriétés privées.

Mme Christine VALEAU-LABROUSSE confirme que le Département participait bien à une certaine époque mais que cette aide a été ensuite supprimée.

M. Thierry BRUNO estime que la communication sur la commune n'a pas été bien réalisée dans le sens où les administrés n'ont pas eu connaissance qu'ils devaient faire intervenir FREDON et passer par la commune avant toute intervention.

M. Jérôme DESBROSSE précise que la délibération qui avait été prise est toutefois à disposition de tous les citoyens et que c'est à chacun de rechercher des informations sur la règle appliquée.

Il est décidé de refaire une campagne d'information régulière qui précisera, qu'à compter de 2024, notamment sur le Montmoreau Info de Mars :

La vérification de l'espèce par un agent communal,
L'intervention uniquement de FREDON sur toutes les interventions,
Espèces prises en charge par nid : frelons asiatiques uniquement,
La période de prise en charge : toute l'année, à condition que le nid soit actif,
Le montant de prise en charge : 50 € / nid.

Il ajoute que les administrés devront préalablement prendre contact avec la mairie afin de remplir un document de demande d'intervention.

Mme Christine VALEAU-LABROUSSE s'interroge sur le maintien de l'adhésion à FREDON.

Mme Béatrice PIVETEAU précise que FREDON intervient également sur les chenilles.

M. Jean-Jacques PUYDOYEUX ajoute que FREDON accompagne également la commune sur la gestion des semences pour les cimetières.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide ces dispositions.

Décision du conseil municipal		
Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0

Assainissement

Tarif de la redevance d'assainissement

M. Philippe MICHELET expose que le tarif de la redevance d'assainissement avait été légèrement augmenté l'année dernière pour bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental plus importante dans le cadre de la réalisation du diagnostic du réseau d'assainissement collectif.

Il était ainsi passé de 2,00 € à 2,03 € HT le m3.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de maintenir ce tarif à 2,03 € pour l'année 2024.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide cette proposition.

Décision du conseil municipal		
Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0

Vie Associative

Modification de la facturation du chauffage dans le cadre de la mise à disposition des salles communales

Mme Murielle HERAUD expose au conseil municipal qu'il serait plus juste de ne facturer le chauffage, dans le cadre de la mise à disposition des salles, que jusqu'au 31 mars, ce qui reviendrait à ne facturer le chauffage que du 1^{er} novembre au 31 mars, en lieu et place du 1^{er} novembre au 30 avril actuellement.

De même, il est proposé à l'assemblée délibérante de mettre à disposition gratuitement les salles, y compris le chauffage, lorsque la demande provient d'une association subventionnée par la commune ou d'une collectivité territoriale, dès lors que la demande concerne l'organisation d'une réunion et qu'elle est non lucrative.

M. Thierry BRUNO précise que ce chauffage devra toutefois être facturé si l'association organise une manifestation avec entrée payante.

Mme Christine VALEAU-LABROUSSE demande si cela signifie que si la salle est chauffée en avril cela ne sera pas facturé.

Mme Murielle HERAUD répond que cela ne s'est pas produit en 2023.

Mme Christine VALEAU-LABROUSSE demande s'il n'est pas possible d'allumer le chauffage comme on veut.

M. Bernard HERBRETEAU et Mme Murielle HERAUD répondent que c'est seulement possible pour la salle des fêtes de Montmoreau.

Mme Béatrice PIVETEAU précise que c'est également le cas pour la salle des fêtes de St Amant. Mme Christine VALEAU-LABROUSSE demande une précision quant à la facturation systématique du chauffage du 1^{er} novembre au 31 mars, même s'il n'est pas allumé et inversement sur la non facturation du chauffage en dehors de cette période si le chauffage est allumé.

Mme Murielle HERAUD acquiesce, en précisant que cela a toujours été comme cela.

Mme Béatrice PIVETEAU précise, qu'à St Amant, le chauffage n'était facturé que s'il était fait la demande qu'il soit allumé.

La configuration des salles étant différente, quant aux accès au chauffage, il n'est pas aisé d'uniformiser la gestion du chauffage.

Mme Christine VALEAU-LABROUSSE propose que le chauffage ne soit facturé que si les personnes, à qui la mise à disposition est accordée, le demande.

M. Bernard HERBRETEAU propose que l'option chauffage soit fixée au moment de la remise des clés.

M. Philippe MICHELET propose que les réunions, en hiver, avec peu de personnes soient refusées dans les grandes salles et qu'il soit proposé, pour ces réunions, des salles moins énergivores.

Mme Murielle HERAUD précise que les petites salles sont déjà privilégiées pour des petites réunions.

Mme Béatrice PIVETEAU précise que pour certaines salles, l'exercice va être compliqué puisque qu'elles permettent que le chauffage soit allumé directement par les personnes qui louent.

Mme Murielle HERAUD propose que le sujet soit réétudié et qu'une nouvelle proposition soit faite pour une prochaine séance du conseil municipal, avec une option de chauffage à la demande et à la condition que cela puisse se faire dans toutes les salles.

M. le Maire demande qui va vérifier l'allumage du chauffage dans les salles où sa mise en route est accessible à tous mais également qui va se charger de sa coupure quand la chaufferie n'est pas accessible.

Mme Murielle HERAUD précise que les états des lieux se font le vendredi à 13 H 30 et le lundi à 13 H 30, ce qui signifie que pour les chaufferies non accessibles, le chauffage tournera durant toute cette période.

M. Bernard HERBRETEAU précise qu'à St Amant, une modification va être réalisée pour que le chauffage puisse être éteint par les personnes qui occupent la salle.

Le sujet est, par conséquent, reporté.

Urbanisme

Proposition d'acquisition d'une parcelle boisée en bord de Tude

M. Bernard HERBRETEAU expose que Mr LABORDE propose à la commune l'achat des parcelles 294 F 507 et 509 dont il est propriétaire. Ces parcelles, d'une surface totale de 8 283m², sont situées en bord de Tude, face au pré du Moulin, dans lequel sera aménagée la Zone Nature de la Tude.

Mr LABORDE souhaite que ce soit la commune qui fasse une estimation financière du terrain. Le SABV a émis un avis quant au prix de cette parcelle. Mr PANNETIER explique que posséder cette parcelle est un véritable atout pour la commune et que sa valeur tient plutôt dans sa situation géographique que dans sa capacité de production ou de construction. Il ajoute qu'il y a un peu de bois dessus mais qu'elle a de nombreuses contraintes qui sont cependant des atouts avec un prisme environnemental (zone Natura 2000).

Il évalue le prix de cette parcelle à 3 000 € l'hectare.

Les parcelles faisant 8 283 m², cela représenterait un prix à 2 485 €.

M. Bernard HERBRETEAU précise à M. Jean-Jacques PUYDOYEUX que les frais de notaire, Me FAULCON, seront à la charge de la commune, puisque c'est la commune qui est acquéreur.

M. Jérôme DESBROSSE ajoute que les personnes du Comité Technique, qui nous accompagnent dans le projet, confirme l'intérêt de cette parcelle et qu'il est souhaitable de la sauvegarder.

M. Bernard HERBRETEAU précise que cette parcelle était une prairie à l'origine et que du fait de sa non exploitation elle est devenue boisée.

M. Jérôme DESBROSSE ajoute qu'il y a toute une faune et une flore particulière lui donnant un atout d'enjeu écologique et que, dans le cadre de la création d'une zone naturelle, son emprise foncière est intéressante.

M. Bernard HERBRETEAU précise qu'un aménagement devra être réalisé pour en limiter l'accès.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide

Décision du conseil municipal		
Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0

[Vente commune / CHARRANNAT-MERCADE : Complément de la délibération D2021_7_3](#)

Mme Corinne CHARRANNAT, étant intéressée au sujet, sort de la salle.

M. Bernard HERBRETEAU expose que lors de la séance du 2 juin 2021, le conseil municipal décidait de vendre une partie de la parcelle 230 AD 374 au prix d'1 €/ m².

Le bornage a été réalisé. Il convient désormais de prendre une délibération mentionnant la surface vendue et le notaire en charge du dossier.

La surface bornée à vendre (bornage aux frais de Mme CHARRANNAT et Mr MERCADÉ) est de 0,52 ares, soit 52 m².

Il est proposé que Me FAULCON se charge de la vente.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve ce complément.

Décision du conseil municipal		
Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0

Mme Corinne CHARRANNAT réintègre la séance

Finances

[Impayés – Recours à un huissier](#)

Mme Christine VALEAU-LABROUSSE rappelle au conseil municipal qu'un locataire d'un logement communal ne paie pas ses loyers et que sa dette s'élève à ce jour à 12 673,09 € malgré les relances du Service de Gestion Comptable de Barbezieux. Un huissier du Trésor est intervenu le 22 août 2022 mais n'a pas pu entrer et le SGC a saisi à nouveau l'huissier du Trésor fin août 2023. Il n'est pas encore intervenu.

Elle expose, que suite à la rencontre avec le locataire, un rendez-vous a été fixé mais que le locataire n'a pas honoré ce rendez-vous.

Aussi elle propose au conseil municipal que la commune sollicite le cabinet Katy Lauriau, Huissier de Justice, pour lancer un commandement de payer et engager une procédure d'expulsion si ce commandement reste infructueux.

Elle expose la procédure qui sera mise en œuvre en mentionnant les délais de chaque étape :

1. Intervention de l'huissier au domicile du locataire, qui s'il ne le rencontre pas, laisse un avis de passage qui fait partir un délai de 2 mois.
2. Si le locataire ne se manifeste pas durant ce délai, l'huissier assigne le tribunal, qui dispose d'un délai de 2 mois pour fixer l'audience.
3. Rendu du Jugement du Tribunal dans un délai de 1 à 2 mois.
4. Signification du jugement au locataire qui a un délai de 2 mois pour réagir avec commandement de quitter les lieux et possibilité de saisie du mobilier avec la Gendarmerie.
5. Si le locataire n'est pas présent, rédaction d'un Procès-Verbal qui sera transmis au service des expulsions pour réquisition des forces de l'ordre.

Mme Béatrice PIVETEAU demande les raisons de la longueur de ce dossier.

Mme Christine VALEAU-LABROUSSE répond qu'il y a les relances à mettre en œuvre, que les saisies sur salaires sont encadrées et que ce genre de procédure est long.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le mandatement d'un huissier pour réaliser la procédure jusqu'à son terme.

Décision du conseil municipal		
Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0

Questions diverses

- Présentation de la signalétique du parcours sportif / voie verte
 - M. Jérôme DESBROSSE présente la signalétique travaillée par la commission.
- Don d'une plaque commémorative à la commune par Mr MORTIMORE
 - Cette plaque représente un soldat, tenant un fusil, sera transmise aux membres du Conseil Municipal. Remerciements seront faits et une promotion Citoyen d'Honneur de la commune est proposée par M. Le Maire.
- Sonorisation de la Ville
 - Murielle HERAUD propose qu'une étude soit faite pour sonoriser les rues de la ville de Montmoreau pour annoncer des évènements marquants, que ce soit sportif, culturel ou festif (Foire aux vins, Marché de Noël) avec un petit fond musical. Un devis peut être fait, dans un premier temps et un contrat avec la SACEM devra intervenir, sous forme de forfait. Mme Myriam HUGUET propose qu'un sondage soit réalisé pour identifier un éventuel risque de nuisance sonore.

- M. le Maire informe que la Gendarmerie de Montmoreau va rouvrir, deux jours par semaine, les mardis et jeudis. Un gendarme sera résident dans un appartement, qui va être réhabilité, avec la participation de la commune.
- M. Le Maire rappelle qu'octobre est le mois qui est consacré à la lutte contre le cancer et/ou au dépistage du cancer du sein et qu'à ce titre chacun a reçu un petit ruban rose.
- Remerciements de l'Inspecteur de l'Education Nationale pour la mise à disposition du cinéma de Montmoreau dans le cadre de l'organisation de la réunion de rentrée des directeurs le 18 septembre 2023.
 - M. Roland ELUERD précise que le titre « d'inspecteur de l'Education Nationale » n'existe plus et qu'il faudrait mentionner le vrai titre, à savoir le « DASEN ». M. le Maire reprend le mail reçu en mairie.
- Remerciements de l'Association « L'Attrape Lecteurs du montmorélien » pour la subvention attribuée.
- Remerciements de l'AJM Photo pour la participation de la commune et du CCAS pour les prix attribués, lors de l'exposition et du concours organisés.
- Mme Sandrine GODREAU invite les membres du conseil municipal à la salle des fêtes le 16 décembre à 15 h 00 pour le Noël des personnes âgées. Il y aura un moment récréatif avec un chanteur, un petit goûter et la remise de cadeaux à la fin sans oublier la distribution des colis pour les gens qui ne seront pas venus les chercher.
- Elle précise que deux colis, de l'an passé, ont été remis aux personnes qui ont recueilli les chiens suite au décès de la personne sans abri.
- Mme Sandrine GODREAU ajoute que pour les enfants, un spectacle à l'école sera organisé.
- Mme Isabelle LACOUR demande où en sont les dossiers de catastrophes naturelles pour la sécheresse 2022.
 - M. le Maire rappelle que les communes sinistrées sont désignées par le Ministère. Il est rappelé que les communes ont 18 mois pour faire remonter les dossiers

Fin de la séance 20h00



Le Maire,

Jean-Michel BOLVIN

La Secrétaire de séance,

Sandrine GODREAU

Procès-Verbal approuvé par les membres du conseil municipal
lors de la séance du 8 novembre 2023